

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 11 avril 2018

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil dix-huit, le onze avril à vingt heures, le Conseil
- présents : 10 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 10 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Evelyne ROBERT, Séverine CRESPEAU,
29/03/2018 Aurélie JOUSSET; MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Stephan JONETTE, Alix
Date d'affichage : THILLIER, Alain MAUPEU, J-Louis LANSIER
29/03/2018 **Absents** :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu CM du 20 mars 2018
2. Délibérations :
 - Vote des taux d'imposition
 - Vote des Budgets Primitifs 2018 Commune, Eau et Assainissement, Station Service, Epicerie
 - Reversement des frais de personnel des budgets annexes au budget principal
 - Programme des travaux de l'église pour sollicitation du Fonds de Concours de la CCSE
 - Adhésion à l'ATD41
3. Réflexion sur le numérotage
4. Questions Diverses

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu du CM du 20/03/2018:

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

18-2018 : vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le taux des différentes taxes 2017 et ouvre la discussion sur leur maintien ou leur augmentation pour 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le maintien des taux.

	2017	2018
Taxe d'habitation	14.05	14.05
Taxe Foncière Bâti	14.99	14.99
Taxe Foncière Non Bâti	51.60	51.60

avec un produit attendu de 122 045 € pour 2018.

19-2018 : vote du budget primitif 2018 de la Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur la proposition de budget primitif 2018, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	199 045,21 €	199 045,21 €
Fonctionnement	469 919,63 €	469 919,63 €
Total	668 964,84 €	668 964,84 €

20-2018 : vote du budget primitif 2018 de l'Eau et de l'Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur la proposition de budget primitif 2018, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	32 804,64 €	32 804,64 €
Fonctionnement	228 733,49 €	228 733,49 €
Total	261 538,13 €	261 538,13 €

21-2018 : vote du budget primitif 2018 de la Station Service

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur la proposition de budget primitif 2018, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	2 000,00 €	2 000,00 €
Fonctionnement	11 420,96 €	11 420,96 €
Total	13 420,96 €	13 420,96 €

22-2018 : vote du budget primitif 2018 de l'Épicerie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur la proposition de budget primitif 2018, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	28 060,06 €	28 060,06 €
Fonctionnement	17 325,65 €	17 325,65 €
Total	45 385,71 €	45 385,71 €

23-2018 : Budget Eau et Assainissement – Personnel extérieur au service

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que :

- les prestations assurées par le personnel communal dans le cadre du service « Eau et Assainissement » sont estimées à **8 000 €**, somme inscrite en dépenses au Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement au compte 621, et reversée au Budget Principal de la commune au compte 70841.

- les prestations comprennent : la gestion du service, la gestion des abonnés, la mise en service des branchements, l'entretien et le renouvellement des ouvrages.

24-2018 : travaux intérieurs église

Les travaux nécessaires à la rénovation intérieure de l'église ont été chiffrés de la façon suivante :

	poste	montant HT	montant TTC
maçonnerie	installation chantier	400,00 €	480,00 €
	mur sud	9 640,00 €	11 568,00 €
	mur est	7 560,00 €	9 072,00 €
	mur ouest	6 378,00 €	7 653,60 €
	mur nord	4 089,00 €	4 906,80 €
	TOTAL	28 067,00 €	33 680,40 €
électricité	dépose existant	200,00 €	240,00 €
	encastrement alimentations	2 000,00 €	2 400,00 €
	repl. coffret et disjoncteurs	1 000,00 €	1 200,00 €
	repl. prises	360,00 €	432,00 €
	repl. coffret commandes	800,00 €	960,00 €
	13 projecteurs	2 340,00 €	2 808,00 €
	main d'œuvre	455,00 €	546,00 €
	TOTAL	7 155,00 €	8 586,00 €
menuiserie	coffrage protection	666,18 €	799,42 €
	dépose et repose lambris	185,00 €	222,00 €
	démontage et repose placard	185,00 €	222,00 €
	démontage et repose confessionnal	111,00 €	133,20 €
	TOTAL	1 147,18 €	1 376,62 €
Enedis	repl. / dépl. branchement aérien	749,00 €	898,80 €
cloches et horlogerie	repl. battants cloches	1 943,00 €	2 331,60 €
	mise en conformité électrique	2 605,00 €	3 126,00 €
	TOTAL	4 548,00 €	5 457,60 €
TOTAL GENERAL		40 917,18 €	49 100,62 €

Ce programme de travaux est prévu pour une réalisation entre mai et août 2018.

Le plan de financement proposé par le maire au Conseil est le suivant :

Dépenses (HT)		recettes	
maçonnerie	28 067,00 €	Conseil Départ ^{al} - DSR	13 000,00 €
électricité	7 155,00 €	CCSE - fonds de concours	13 000,00 à 20 000,00 €
menuiserie	1 147,18 €	Commune - fonds propres	7 917,18 à 14 917,18 €
Enedis	749,00 €		
cloches et horlogerie	4 548,00 €		
	40 917,18 €		40 917,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'inscription de ce programme de travaux au budget 2018 et approuve le plan de financement tel que proposé.

25-2018 : Adhésion à l'agence technique départementale d'une commune de moins de 2000 habitants

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la création, en raison de la disparition progressive de l'ATESAT proposée jusqu'alors par les services de l'État, entre le Département, les Communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'une agence technique départementale en Loir et Cher.

En effet, conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence créée sous forme d'un Etablissement Public Administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique pour leurs projets portant sur la voirie et ses dépendances.

À cette fin, elle est tenue d'entreprendre toutes études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseils, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'Œuvre.

Le siège de cette agence est fixé à BLOIS, cité administrative, 34 avenue Maunoury, Porte B, 2ème étage.

La commune souhaite adhérer à cette agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- approuve les projets de statuts de cette agence technique départementale joints à la présente délibération
- décide d'adhérer à cette agence et nomme comme représentant : Eric FASSOT , Maire
- s'engage à verser, à l'agence, une participation dont le montant annuel sera proposé au Conseil d'Administration à 1 euro par habitant. (Population Insee 2018 : 395 habitants)

Numérotage :

Le Maire expose au Conseil qu'en prévision du déploiement de la fibre à l'horizon 2002, et suite à des demandes récurrentes des habitants pour faciliter les livraisons, il devient nécessaire de procéder au numérotage systématique de toutes les adresses comportant des bâtiments sur le territoire communal.

Comment procéder pour le numérotage dans et hors du bourg, en tenant compte des évolutions possibles des constructions, et des distances ?

Il existe sur ce sujet une offre de service de La Poste.

Le Conseil autorise le Maire à demander une information à La Poste sur cette prestation et son coût.

La question sera de nouveau abordée au prochain Conseil, à la lumière de ces informations.

QUESTIONS DIVERSES :

- Rachel GRIVEAU, ayant rencontré au cours d'une réunion avec les services des transports de la Région, le contrôleur en charge des circuits scolaires, fait le point sur les nouveautés mises en place à partir de la prochaine rentrée, en septembre 2018 : TOUS les enfants (et adultes accompagnants) utilisant occasionnellement ou régulièrement les transports scolaires Rémi seront munis d'une carte, que les parents devront demander dès le mois de juin par internet (système PEGASE). Les cars seront équipés d'une badgeuse et les enfants devront présenter leur carte devant cet outil à chaque montée. Il faut réfléchir à une procédure simple et sûre pour les élèves de maternelle et CP de notre RPI. Cette inscription et cette carte restent gratuites pour les parents en 2018-2019 concernant le RPI. Les parents seront informés par SMS directement par les services régionaux de toute perturbation des transports (intempéries, retards importants, accidents...). Mme GRIVEAU signale également pour information que certains cars transportant des élèves de collège et de lycée ont été équipés de caméras HD suite à de nombreuses et graves incivilités. Seuls les circuits subissant régulièrement des désordres sont concernés.
- Le Maire fait le point sur la question de l'abribus.
- Le Tour du Loir-et-Cher traverse le village en milieu de journée demain jeudi 12 avril.
- Rachel GRIVEAU retrace le dernier Conseil Communautaire, axé sur le vote des comptes et budgets.

- Le Maire fait part au Conseil de la proposition de révision de la convention de vente d'eau par la commune de Montrieux. Demande à étudier et discuter.
- Point sur le PLUi : l'étude suit son cours. La discussion sur les surfaces urbanisables à conserver / réduire / ajouter promet d'être animée.
- Entretien de la station d'épuration : des plaque de béton qui gênaient l'entretien des roseaux ont été ôtées.
- Rencontrés un peu plus tôt dans la journée, des présidents d'association marolloises ont rappelé que la présence des élus est toujours fort appréciée et serait fort bienvenue lors des divers événements.

SEANCE LEVEE A 21 h 45

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		